



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°69-2024-143

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2024

# Sommaire

## **69\_DRDJSCS\_Direction Départementale Déléguée /**

69-2024-05-24-00009 - Arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission départementale de conciliation (CDC) des baux d'habitation du département du Rhône (3 pages)

Page 3

## **84\_DRSP\_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire**

69-2024-06-05-00002 - Délégation de signature du directeur interrégional - chef établissement par intérim CSL LYON du 7 au 16 juin 2024 (9 pages)

Page 7

69\_DRDJSCS\_Direction Départementale  
Déléguée

69-2024-05-24-00009

Arrêté préfectoral portant nomination des  
membres de la commission départementale de  
conciliation (CDC) des baux d'habitation du  
département du Rhône

**Pôle Logement et Équité Territoriale  
Service Droits au Logement et  
Prévention des Expulsions**

Affaire suivie par : M<sup>me</sup> BACHELOT Béatrice  
Tél. : 04 87 76 72 01  
Courriel : [ddets-dlpe@rhone.gouv.fr](mailto:ddets-dlpe@rhone.gouv.fr)

**Arrêté préfectoral n° 69-2024-05-24-00009 du 24 mai 2024  
portant nomination des membres de la commission départementale de conciliation des baux d'habitation  
du département du Rhône**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône**

Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

**VU** la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à améliorer les rapports locatifs ;  
**VU** la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée ;  
**VU** le décret n° 2001-653 du 19 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° DDETS-DLPE-CDC-2022-12-26-01 du 26 décembre 2022 fixant la composition de la commission de conciliation des baux d'habitation du Rhône ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° DDETS-DLPE-CDC-2022-12-26-02 du 26 décembre 2022 portant nomination des membres de la commission départementale de conciliation des baux d'habitation du département du Rhône ;

**ARRETE**

**Article 1**

La composition de la commission départementale de conciliation, prévue à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2001-653 du 19 juillet 2021, est chargée d'examiner les litiges ou les difficultés portant sur les logements locatifs situés dans le département.

Conformément à l'article 2 du décret précité, elle est composée de :

***Représentants des organisations de bailleurs :***

Secteur public

Sur la désignation de la FNEPL

qui dispose d'1 siège, soit 1 membre titulaire et 1 membre suppléant

- Titulaire : Madame LAURENT Chloé – SACVL
- Suppléante : Madame VEYSSEIX Marina – SACVL

8/10 Rue du Nord  
69625 VILLEURBANNE CEDEX  
Tél : 04 87 76 73 73  
[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

## Secteur privé

### Sur la désignation de la FNAIM

qui dispose de 4 sièges, soit 4 membres titulaires et 4 membres suppléants

- Titulaires :
  - Madame CHARBONEL Nathalie
  - Monsieur EMERY Emmanuel
  - Madame JOLY Claudine
  - Monsieur TARGE Vincent
- Suppléants :
  - Madame ANDRIEUX Géraldine
  - Monsieur BODOY Loïc
  - Monsieur BOUSCASSE Nicolas
  - Monsieur GERSTEMBERG Stéphane

### Sur la désignation d'UNIS

qui dispose de 2 sièges, soit 2 membres titulaires et 2 membres suppléants

- Titulaires :
  - Monsieur DE VENDIN Emmanuel
  - Madame PARADOL Céline
- Suppléantes
  - Madame CARRON Cécile
  - Madame PERROT Anne-Sophie

### Sur la désignation de l'UNPI

qui dispose de 2 sièges, soit 2 membres titulaires et 2 membres suppléants

- Titulaires :
  - Madame BARDONNET Judith
  - Madame PAUTET Valérie
- Suppléants
  - Madame DUPONT Laurence
  - Monsieur GERMAIN Philippe-Denis

## **Représentants des organisations de locataires :**

### Sur la désignation de la CSF

qui dispose de 5 sièges, soit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

- Titulaires :
  - Madame FRIEZ Françoise
  - Monsieur GARCIA Tennessee
  - Monsieur GERVASONI André
  - Madame LAHMAR Nadia
  - Monsieur MASSE Jacques
- Suppléants
  - Monsieur CHAPUS Hubert
  - Madame EL RHAZI Imane
  - Madame M'NASRY Mona
  - Monsieur OTTAVIANI Jean-Pierre
  - Madame VAN DORSSELAER

### Sur la désignation de la CLCV

qui dispose de 2 sièges, soit 2 membres titulaires et 2 membres suppléants

- Titulaires :
  - Monsieur DEPROST Thierry
  - Monsieur HANNANE Yassine
- Suppléants
  - Madame BAZZAZ Yamina
  - Monsieur DURAND Daniel

Sur la désignation de la CGL

qui dispose d'1 siège, soit 1 membre titulaire et 1 membre suppléant

- Titulaire : Monsieur CHADET Christian
- Suppléante : Madame VARCIAT Danielle

Sur la désignation de l'UDAF

qui dispose d'1 siège, soit 1 membre titulaire et 1 membre suppléant

- Titulaire : Madame GUYON Marie-Hélène
- Suppléante : Madame GRAND Myrose

**Article 2**

Les personnes qui sont déjà membres de la commission départementale de conciliation à la date du présent arrêté sont maintenues jusqu'à la fin de leur mandat.

Les membres nommés en remplacement des membres initialement nommés en cours de mandat à la date de l'arrêté initial sont nommés pour la durée restante du mandat à courir de la personne qu'ils remplacent.

En cas d'absence, les membres titulaires sont suppléés par les membres désignés à cet effet dans le présent arrêté.

**Article 3**

Le secrétariat de la commission départementale de conciliation est assuré par la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône.

**Article 4**

La commission se réunit en tant que de besoin, sur convocation du secrétariat.

**Article 5**

L'arrêté n° DDETS-LET-DLPE-CDC-2022-12-26-01 fixant la composition des membres de la commission départementale de conciliation du département du Rhône est abrogé.

L'arrêté n° DDETS-LET-DLPE-CDC-2022-12-26-02 portant nomination des membres de la commission départementale de conciliation du département du Rhône est abrogé.

**Article 6**

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la décision ou être contesté devant le tribunal administratif de Lyon territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 7**

La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète Déléguée pour l'égalité des chances, le Directeur Départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 24/05/24

Signé électroniquement par  
Vanina NICOLI



Le 24 mai 2024

84\_DRSP\_Direction régionale des services  
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2024-06-05-00002

Délégation de signature du directeur  
interrégional - chef établissement par intérim  
CSL LYON du 7 au 16 juin 2024

**Direction Interrégional des  
Services Pénitentiaires de Lyon**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2021 portant nomination de **Monsieur Paul LOUCHOUARN** en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 28 juin 2021.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** délégation est donnée à compter du 7 juin 2024 et jusqu'au 16 juin 2024 inclus, à **Madame Catherine BESSAGUET**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement par intérim affectée au centre de semi-liberté de Lyon, aux fins de signer, en son nom, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joint.

Lyon, le 05 juin 2024

Le Directeur Interrégional des Services  
Pénitentiaires de Lyon

**Paul LOUCHOUARN**



**Direction Interrégional des  
Services Pénitentiaires de Lyon**

Catégorie A

Directeur interrégional et directrice interrégionale adjointe	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Décisions individuelles et administration des personnels de catégorie A
<b>Divers</b>					
X	X	X	X		Décision portant attribution ou retrait de primes et indemnités
X	X	X	X	X	Décision accordant ou refusant la protection fonctionnelle
					Signature des conventions avec les avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle
<b>Congés</b>					
X	X	X	X		Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X		Imputation au service des maladies ou accidents
X	X	X	X		Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle
X	X	X	X		Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X		Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement
X	X	X	X		Octroi ou renouvellement du congé parental
X	X	X	X		Octroi du congé de paternité
X	X	X	X		Octroi ou renouvellement du congé de présence parentale

**DISP de Lyon**  
 19 rue Crépet  
 CS 70607  
 69366 LYON cedex 07  
 Téléphone : 04 87 24 95 00  
 Télécopie : 04 87 24 95 01

X	X	X	X		Octroi ou renouvellement de congés non rémunérés
X	X	X	X		Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
<b>Organisation de service</b>					
X	X	X	X		Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X		Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X		Autorisation de cure thermale
X	X	X	X		Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X		Décision retenue du trentième
X	X	X	X		Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X	X	Notation/Évaluation
X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste
X	X	X	X		Validation des services pour la retraite

Catégorie B et C

Directeur interrégional et directrice interrégionale adjointe	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	chefs et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Responsable pôle ACP et adjoint responsable pôle ACP	Décisions individuelles et administration des personnels de catégorie B. et C
<b>Divers</b>						
X	X	X	X			Octroi des primes et indemnités
X	X	X	X	X	X	Décision accordant ou refusant la protection fonctionnelle
						Signature des conventions avec les avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle
X	X	X	X	X	X	Notation/évaluation
<b>Congés</b>						
X	X	X	X			Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X			Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X	X	Octroi d'un congé de formation syndicale
X	X	X	X			Octroi des congés non rémunérés
X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X			Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X			Congé maladie des stagiaires
X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement
X	X	X	X			Imputation au service des maladies ou accident
X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie
X	X	X	X			Octroi du congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X			Octroi du congé de paternité
X	X	X	X			Octroi ou renouvellement de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative

X	X	X	X			Mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congés ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée
X	X	X	X			Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
<b>Organisation de service</b>						
X	X	X	X			Admission à la retraite
X	X	X	X			Attribution d'un capital décès
X	X	X	X			Arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance d'invalidité
X	X	X	X			Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X			Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X			Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X			Retenue de trentième
X	X	X	X			Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissant.
X	X	X	X			Octroi d'aménagement de poste en cas d'invalidité
X	X	X	X			Prolongation d'au-delà de la limite d'âge de l'emploi
X	X	X	X			Réintégration dans la même résidence administrative, après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office
X	X	X	X			Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X			Validation des services pour la retraite

Personnel de surveillance

Directeur interrégional et directrice interrégionale adjointe	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	chefes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Responsable pôle ACP et adjoint responsable pôle ACP	Décisions individuelles et administration personnels de surveillance
<b>Divers</b>						
X	X	X	X			Octroi et fin des primes et indemnités
X	X	X	X			Décision accordant ou refusant la protection fonctionnelle, signature des conventions et DI
<b>Congés</b>						
X	X	X	X			Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X			Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de grave maladie
X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X			Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X			Octroi de congé de mobilité et réemploi
X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement
X	X	X	X			Imputation au service des maladies ou accident + renouvellement des AT
X	X	X	X			Octroi du congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X			Octroi du congé de paternité
X	X	X	X			Octroi du congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X			Mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congés ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée

X	X	X	X			Octroi des congés non rémunérés
X	X	X	X			Octroi des congés de représentation
X	X	X	X			Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
<b>Organisation de service</b>						
X	X	X	X			Octroi de disponibilité et prolongation
X	X	X	X			Octroi au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps
X	X	X	X			Octroi à la disponibilité et prolongation
X	X	X	X			Admission à la retraite
X	X	X	X			Attribution d'un capital décès
X	X	X	X			Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, inconfortables ou salissants.
X	X	X	X			Attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.
X	X	X	X			Attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs
X	X	X	X			Attribution des indemnités d'éloignement
X	X	X	X			Attribution de la prime spécifique d'installation et de l'indemnité particulière de sujétion ou d'installation.
X	X	X	X			Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X			Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X			Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X			Discipline : sanctions pour l'avertissement et le blâme
X	X	X	X			Réintégration dans la même résidence administrative, après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office
X	X	X	X			Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X			Prolongation d'au-delà de la limite d'âge de l'emploi
X	X	X	X	X		Proposition de titularisation
X	X	X	X			Octroi d'aménagement de poste en cas d'invalidité
X	X	X	X	X		Octroi d'aménagement de poste en cours de grossesse
X	X	X	X			Validation des services pour la retraite
X	X	X	X			retenue de trentième

### Non titulaires et Vacataires

Directeur interrégional et directrice interrégionale adjointe	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Décisions administratives individuelles agents non titulaires et vacataires
<b>Congés</b>					
X	X	X	X		Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X		Attribution des congés pour formation professionnelle
X	X	X	X	X	Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X		Octroi de congés pour grave maladie
X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement et congé sans traitement
X	X	X	X		Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X		Accès au congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X		Octroi du congé de paternité
X	X	X	X		Accès au congé de présence parentale
X	X	X	X		Octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles
<b>Organisation de service</b>					
X	X	X	X		Agrément des aumôniers et auxiliaires d'aumônerie et retrait d'agrément
X	X	X	X		Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissant.
X	X	X	X		Attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.
X	X	X	X		Attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs
X	X	X	X		Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X		Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet sur origine

X	X	X	X		Autorisation de cure thermique
X	X	X	X		Décision accordant ou refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle
X	X	X	X		Habilitation et retrait d'habilitation des personnels privés
X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse
X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité
<b>Gestion de la carrière</b>					
X	X	X	X	X	Acceptation de démission
X	X	X	X		Conclusion ou renouvellement du contrat et engagement écrit de recrutement
X	X	X	X		Décision retenue de trentième
X	X	X	X	X	Évaluation
X	X	X	X		Fin de contrat ou d'agrément
X	X	X	X		Licenciement
X	X	X	X		Licenciement des agents en état d'incapacité de travail permanente ou définitivement inaptes à exercer leurs fonctions